



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Réseau Formation Professionnelle PACA

CONTRAT D' APPRENTISSAGE

UNE FORMATION, UN SALAIRE, UN DIPLÔME, UN MÉTIER

L'apprentissage est un levier pour accéder au marché du travail. Une autre façon de continuer ses études.



SALAIRE CONTRAT

Accéder à un CDD de 6 à 36 mois ou à un CDI. Le statut est celui d'un apprenti¹. Profiter d'une formation rémunérée².



EXPÉRIENCE

Acquérir des compétences et une expérience professionnelle grâce aux mises en situation de travail.



DIPLÔME

Obtenir un diplôme ou un titre professionnel en alternance³.



EMPLOI

3 bénéficiaires sur 4 accèdent à la vie active 6 mois après la fin d'un contrat d'apprentissage.

POUR QUI ?

Tout public de 16 à 29 ans révolus.

ENTREPRISES CONCERNÉES

Tous les employeurs du secteur privé et associatif, certaines administrations.

FINANCEMENT

Les actions de formation sont financées par les OPérateurs de COmpétences (OPCO). Aides financières possibles versées sous conditions.

ALPES-MARITIMES

Antenne administrative — 04 97 20 24 20
cfaran-06@ac-nice.fr

Responsable de formation et référente handicap
Sophie BERETTONI — 06 12 39 33 19
sophie.berettoni@ac-nice.fr

Référents Mobilité Internationale des Apprentis
Manon GUETTI — 06 27 66 86 58
manon.guetti@ac-nice.fr

Romain GOURA — 06 12 39 27 24
romain.goura@ac-nice.fr

VAR

Antenne administrative — 04 94 11 10 51
cfaran-83@ac-nice.fr

Responsable de formation et référent handicap
Sami NEFFATI — 06 82 68 61 20
sami.neffati@ac-nice.fr

Référents Mobilité Internationale des Apprentis
Romain LO MONACO — 06 22 27 19 70
romain.lo-monaco@ac-nice.fr

Romain GOURA — 06 12 39 27 24
romain.goura@ac-nice.fr

¹. La durée minimale du contrat est de 6 mois et maximum de 36 mois. La durée du temps de formation doit représenter 25% de la durée totale du contrat de travail.
². La rémunération est calculée sur la base du SMIC en vigueur ou du minimum conventionnel en fonction de l'âge et de l'année d'exécution du contrat.
³. Acquérir un diplôme, une certification inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

FICHE TECHNIQUE POUR S'Y RETROUVER



RÉMUNÉRATION MINIMALE DU SALARIÉ

en l'absence de dispositions conventionnelles plus favorables.

MOINS DE 18 ANS

■ 1 ^{ère} année :	27%
■ 2 ^{ème} année :	39%
■ 3 ^{ème} année :	55%

DE 18 ANS À 20 ANS

■ 1 ^{ère} année :	43%
■ 2 ^{ème} année :	51%
■ 3 ^{ème} année :	67%

DE 21 ANS À 25 ANS

■ 1 ^{ère} année :	53%
■ 2 ^{ème} année :	61%
■ 3 ^{ème} année :	78%

26 ANS ET PLUS

■ 1 ^{ère} année :	100%
■ 2 ^{ème} année :	100%
■ 3 ^{ème} année :	100%



■ Exonération des cotisations sociales dans les entreprises de moins de 10 salariés.

■ Exonération de cotisations sociales pour les salaires inférieurs à 50% du SMIC pour les entreprises de plus de 10 salariés.

ENTREPRISES DE MOINS DE 11 SALARIÉS

Exonération totale des cotisations patronales et salariales, à l'exception des cotisations d'accident du travail et maladies professionnelles.

ENTREPRISES DE PLUS DE 11 SALARIÉS

Exonération d'une partie des cotisations patronales et salariales à l'exception des cotisations d'accidents du travail et maladies professionnelles.



AIDE À L'EMBAUCHE

MONTANT

5 000 € : entreprises de moins de 250 salariés*
2 000 € : entreprises de 250 salariés et plus*



AIDE AU PREMIER ÉQUIPEMENT

MONTANT

Aide au premier équipement professionnel des apprentis dans la limite d'un plafond maximal de 500€.



AIDES POUR L'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE AYANT UNE RECONNAISSANCE DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

DURÉE DU CONTRAT - MONTANT

6 000 € accordés pour la première année d'exécution du contrat*



AIDES POUR LA PRÉPARATION DU PERMIS DE CONDUIRE

MONTANT

500€ (aide financée par France Compétences) versés par le CFA.

* Pour les 12 premiers mois du contrat.